

# Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

MAI 2026

À LA UNE



**SAMEDI 9 MAI**  
9 h à 13 h

**SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**  
421, 4<sup>E</sup> AVENUE

**En simultanément avec plusieurs  
activités organisées  
par la Municipalité**

**DÉTAILS PAGE 4**

- 3 MOT DU MAIRE
- 3 TAXES 2026
- 6 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 12 AVIS PUBLICS
- 14 ASPHALTAGE ET BALAYAGE DES RUES
- 14 ABRI D'AUTO TEMPORAIRE
- 15 PISCINE ET SPA
- 17 GUIDE PRÉVENTION INCENDIE
- 18 COMMANDITE FEUX D'ARTIFICE
- 19 PARCOURS DES TROUVAILLES ET RENDEZ-VOUS GLACÉS
- 20 YOGA – NOUVEAU COURS
- 20 RETOUR CLÉS DE TENNIS
- 21 CINÉMA EXTÉRIEUR
- 23 FABRIQUE REMERCIEMENTS
- 24 GROS REBUTS
- 24 INSTALLATIONS SEPTIQUES

**DON DE POUSES D'ARBRE  
LE 9 MAI**



**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**

Lundi 18 mai 2026

**Journée nationale des Patriotes**

Restez informés via [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)



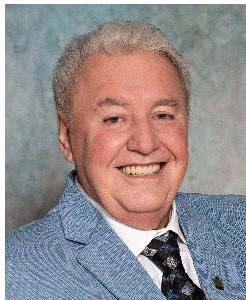
Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot



Loisirs Sainte-Hélène

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE



RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297

CONSEILLÈRE 1



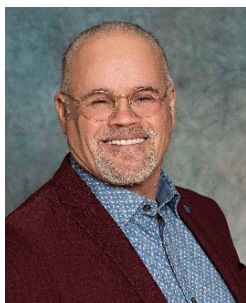
HÉLÈNE DUFAULT  
450 888-0024

CONSEILLER 2



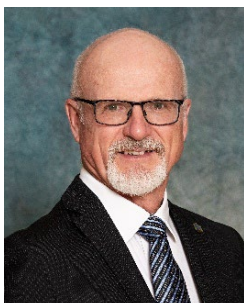
MARTIN DOUCET  
450 502-0457

CONSEILLER 3



ROBERT CHEVRIER  
450 502-4411

CONSEILLER 4



PIERRE PARÉ  
450 278-2327

CONSEILLER 5



MICHEL DAIGLE  
450 230-2230

CONSEILLER 6



DANIEL PLANTE  
819 388-0036

MUNICIPALITÉ

421, 4<sup>e</sup> Avenue  
450 791-2455

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

**Micheline Martel**, directrice générale  
Poste 2240 – [dg@sainte-helene-de-bagot.com](mailto:dg@sainte-helene-de-bagot.com)

**Lucie Chevrier**, directrice générale adjointe  
Poste 2250 – [dga@sainte-helene-de-bagot.com](mailto:dga@sainte-helene-de-bagot.com)

**Brigitte Gendron**, technicienne administrative  
Poste 2340 – [info@sainte-helene-de-bagot.com](mailto:info@sainte-helene-de-bagot.com)

**Martine Lupien**, adjointe administrative  
Poste 0 – [mun@sainte-helene-de-bagot.com](mailto:mun@sainte-helene-de-bagot.com)

**Olivia Bourque**, coordonnatrice en loisirs  
Poste 2310 – [loisir@sainte-helene-de-bagot.com](mailto:loisir@sainte-helene-de-bagot.com)

**Charles Gaucher**, directeur des travaux publics  
Poste 2260 – [travauxpublics@sainte-helene-de-bagot.com](mailto:travauxpublics@sainte-helene-de-bagot.com)

**Francis Rajotte**, directeur du service incendie  
[incendie@sainte-helene-de-bagot.com](mailto:incendie@sainte-helene-de-bagot.com)

**Raymond Lessard**, inspecteur municipal en bâtiment  
Poste 2230 – [inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com](mailto:inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com)

Horaire : Mardi, mercredi et jeudi, sur rendez-vous

Centre communautaire : 421, 4<sup>e</sup> Avenue

Chalet des loisirs : 400, 2<sup>e</sup> Rue

Bibliothèque : 670, rue Principale, entrée par la 6<sup>e</sup> Avenue



**EN CAS D'URGENCE**  
EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

EXEMPLES D'UNE URGENCE :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Problème de circulation

CONTACTEZ LES TRAVAUX PUBLICS AU

**450 250-2481**



**Mot du maire**  
**Réjean Rajotte**

Chers citoyennes et citoyens,

Enfin le beau temps est arrivé. Il était temps, car l'hiver a été long.

J'espère que vous avez eu le temps de vous sucrer le bec avec le temps des sucres!

La recherche en eau : Les mandats ont été donnés pour débiter le projet de recherche. Il faut valider le débit possible et aussi la potabilité. À la suite de cette première étape, si les résultats sont positifs, nous pourrions préparer le projet selon le type de traitement requis et faire la demande d'autorisation auprès du ministère. C'est un projet qui prendra plusieurs mois, mais nous avons espoir. Je vous tiendrai informé des étapes d'avancement.

Rappel pour votre agenda : Les Matinées gourmandes auront lieu le samedi 9 mai, au centre communautaire, au 421, 4<sup>e</sup> Avenue. Venez encourager vos producteurs. L'affiche détaillée est en page 4. De plus, il y aura plein d'activités, dont entre autres, le don de plants d'arbre et beaucoup d'autres choses. Réservez vos pousses d'arbre dès maintenant en téléphonant au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0. Vous pouvez lire tous les détails à la page 5.

Nous inaugurerons le parc de la Gare le vendredi 5 juin de 15 h à 19 h. Toute la population est invitée. Nous travaillons à l'installation de ce parc depuis les dernières années. Nous avons pris un peu plus de temps pour le faire, car nous l'avons réalisé en plusieurs phases afin de bénéficier de toutes les subventions possibles. Ce sera un rendez-vous à ne pas manquer! Tous les détails des activités connexes de cet événement seront disponibles dans le prochain Bagotier et sur nos médias. Nous avons hâte de vous y rencontrer!

Plusieurs projets seront réalisés encore cette année. Pour les projets qui pourraient avoir un impact sur votre quotidien et vos déplacements, nous vous tiendrons informer au fur et à mesure sur nos diverses plateformes, dont entre autres dans le journal municipal Le Bagotier. Cependant, comme il n'y a que 10 parutions par année, vous pouvez choisir une autre option, pour bonifier vos informations :

- Notre page Facebook, sous le nom de « Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot ». Il est essentiel d'écrire le mot « Municipalité » pour arriver sur la bonne page. Notre logo sera affiché.
- L'infolettre, à partir du site Internet, dans la section bleue au bas de la page, puis cliquez sur le carré « M'inscrire ».

Profitez bien du beau temps !

## TAXES MUNICIPALES

**Date d'échéance : 2<sup>e</sup> versement – 26 avril 2026**

La Municipalité vous rappelle que le 2<sup>e</sup> versement vient à échéance le 26 avril 2026. Si vous avez un solde impayé, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 afin de connaître le montant exact à payer, incluant les intérêts.



Prochaine séance du conseil  
5 mai 2026  
au bureau municipal  
421, 4<sup>e</sup> Avenue  
à 19 h 30

Le bureau sera fermé le lundi 18 mai 2026, à l'occasion de la Journée nationale des Patriotes.

Le conseil municipal et les employés vous souhaitent bon congé!

## AVIS PUBLICS



Pour consulter les avis publics :

- \* 421, 4<sup>e</sup> Avenue (bureau municipal)
- \* 400, 2<sup>e</sup> Rue (chalet des loisirs)
- \* [www.sainte-helene-de-bagot.com](http://www.sainte-helene-de-bagot.com) (onglet Avis publics)



## Venez vivre les Matinées gourmandes à Sainte-Hélène-de-Bagot

Le 9 mai 2026, de 9 h à 13 h

Au centre communautaire, 421, 4<sup>e</sup> Avenue

### 24 producteurs présentent des produits diversifiés

- \* La Petite Savoie, Ferme Maraîchère
- \* Boucherie des fermiers inc.
- \* Les bouchées enchantées
- \* La Moisson Maskoutaine
- \* Domaine Britannia Mills
- \* Les jus naturels Ben's
- \* Passions Véronique Gauvin
- \* Les petits pots de Valérie
- \* Le Petit Maraîcher
- \* Ô Délice Colombienne
- \* Miel Dubreuil
- \* Saveurs du Sud
- \* SARCA mobile
- \* A Spices Affair
- \* Atelier créatif
- \* Ferme Brovin
- \* Il était un jardin
- \* Les délices de Sophie
- \* Les moulins la Fayette
- \* Mon parfait macaron
- \* Ô terroir de l'étang
- \* Ail Barbu
- \* Traiteur MD
- \* Lyoterra foods

Camion de rue  
Crêpes à gogo (\$)   
De 9 h à 13 h

Activité surprise  
Biblio

Mascottes

Maquilleuse



Activité de sensibilisation sur le recyclage  
avec l'équipe verte de la RIAM

Atelier gratuit de  
peinture sur bois  
et sur roche



Visite du camion  
de pompier de  
Sainte-Hélène



La Municipalité  
vous accueille !

Dons d'arbres  
de 9 h à 11 h



Réservation obligatoire

## MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS – PLANTS D'ARBRE GRATUITS

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts qui se tiendra en mai, la Municipalité a commandé des plants d'arbre.

La Municipalité désire souligner l'importance :

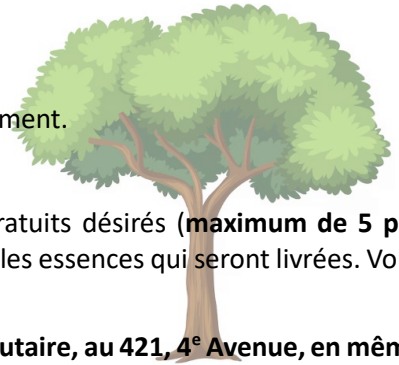
- Du respect de l'arbre et des forêts;
- D'acquérir des connaissances sur l'arbre et les soins qu'il nécessite;
- De poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration pour l'environnement.

### INSCRIPTION

La Municipalité vous invite à vous inscrire pour réserver le nombre de plants gratuits désirés (**maximum de 5 par adresse**) en appelant au 450 791-2455, poste 0. Nous ne connaissons pas d'avance les essences qui seront livrées. Vous devrez venir chercher vos plants d'arbre le samedi 9 mai entre 9 h et 11 h.

**Exceptionnellement, la collecte de pousses d'arbre se tiendra au centre communautaire, au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, en même temps que l'événement des Matinées gourmandes.**

Merci de faire respirer la planète avec ces plantations.



## SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Du 19 au 25 avril 2026

Le conseil de Sainte-Hélène-de-Bagot désire sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie sous le thème « *Merci de signer pour la vie!* ».

### Le saviez-vous?

Le don d'organes, après le décès, est envisagé uniquement quand tout a été tenté pour sauver la vie du patient. L'objectif de l'équipe médicale est évidemment de soigner le patient.

- + En faisant un don d'organes au décès, nous pouvons sauver jusqu'à **8 vies**.
- + Au Québec, le plus jeune donneur d'organes avait 48 heures et le plus vieux avait 92 ans.
- + Un donneur d'organes de **76 ans** a sauvé **5 vies**.

- + Les équipes médicales recueillent les organes dans le plus grand respect du donneur et s'assurent qu'ils seront transplantés ou greffés en toute sécurité pour les receveurs.
- + Il est également possible de faire un don de son vivant, soit d'un rein ou d'un lobe de foie.

**Au cours des 5 dernières années, il y a eu...**

**923**

donneurs  
d'organes

**2 503**

personnes  
transplantées

**Le don d'organes au Québec au 31 décembre 2025**

**898**

personnes en attente  
d'une transplantation

**491**

personnes  
transplantées

## SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA FAMILLE

Du 11 au 17 mai 2026

La Semaine québécoise de la famille se déroule cette année sous le thème « *Porter plusieurs chapeaux, c'est aussi ça la famille!* »

Le conseil invite l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble pour simplifier le parcours des familles et à reconnaître l'apport important de celles-ci à l'organisation de nos milieux de vie et de reconnaître que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.



Semaine québécoise des familles | 11 au 17 mai 2026 | quebecfamille.org Québec Réseau pour un Québec Famille

# Résumé du procès-verbal

## 7 AVRIL 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 7 avril 2026 - Résumé de certains sujets.

### ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;
1.2	Période de questions;
<b>2</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
2.1	Ordre du jour – Adoption;
2.2	Procès-verbaux – Adoption;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;
2.4	États comparatifs – Dépôt;
2.5	Demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail;
2.6	Téléphonie Teams – Équipements – Acquisition – Approbation;
2.7	OHMA – Budget révisé 2026 – Approbation;
2.8	OHMA – Entente tripartite entre la SHQ, l'OHMA et la Municipalité concernant le Programme de rénovation des habitations à loyer modique – Volet 1 au soutien à des travaux de rénovation – Approbation;
2.9	RH-Adjointe à la comptabilité – Poste transitoire – Embauche;
2.10	RH-Ajustement salariale pour l'employé numéro 61 concernant l'ajout de tâches et de compétences en eau potable et en eaux usées;
2.11	Permis d'alcool Municipalité – Approbation;
2.12	Année financière 2025 – Affectation d'ajustement – Approbation;
2.13	Assurances collectives – Changement d'assureur – Autorisation de signature;
2.14	MAMH – Programmation 3 au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) – 2024-2028 – Confirmation d'approbation de subvention – Prendre acte;
2.15	Bureau municipal – Travaux pour l'installation d'une salle du conseil – Approbation;
<b>3</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE</b>
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;
3.3	Incendie – Rapport DSI 2025 – Prendre acte;
3.4	Plan de sécurité incendie des bureaux municipaux, 421, 4 <sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot – Approbation;
3.5	SQ – Rapport périodique d'activités du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2025 – Dépôt;
3.6	Règlement numéro 649-2026 relatif à la prévention incendie – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;
3.7	SSI – AGSICQ – Congrès 2026 – Autorisation;
<b>4</b>	<b>TRANSPORT</b>
4.1	MRC des Maskoutains – Redevances pour les carrières et sablières – Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025 – Prendre acte;

4.2	MTMD – Demande d'autorisation pour la modification du panneau « Bienvenue » à l'entrée du village en provenance de Montréal et pour l'ajout d'un panneau « Bienvenue » à l'entrée en provenance de Québec – Autorisation;
<b>5</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>
5.1	Construction d'un nouveau puits – Appel d'offres sur invitation SHB03032026 – Octroi;
5.2	MRC des Maskoutains – Cours d'eau Rivière Delorme, branches 17 et 18 – Saint-Liboire, ruisseau de la Cenelle, principale et branche 15 – Saint-Dominique et cours d'eau Chibouet, branches 81, 82 et 165 – Sainte-Hélène-de-Bagot – contrat 041122686 – Réception provisoire – Prendre acte;
5.3	MELCCFP – Redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2025 – Prendre acte;
<b>6</b>	<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>
6.1	Québec-Transplant – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation;
6.2	Semaine québécoise des familles – Proclamation;
6.3	CPE-BC Plus Grand que Nature – Entente de partenariat pour la priorisation à 90 % des enfants de Sainte-Hélène-de-Bagot – Prendre acte;
<b>7</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
7.1	Règlement numéro 648-2026 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans les zones 106 et 205-P, et les habitations bifamiliales isolées dans la zone 102-P – Avis de motion;
7.2	Règlement numéro 648-2026 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans les zones 106 et 205-P, et les habitations bifamiliales isolées dans la zone 102-P – Premier projet – Approbation;
7.3	Le Quartier Ramsay – Plan d'aménagement d'ensemble incluant l'urbanisme et le civil – Approbation;
7.4	Le Quartier Ramsay – Autorisation de signature de l'Entente relative à des travaux municipaux effectués par le promoteur – Approbation;
7.5	Le Quartier Ramsay – Dérogation mineure – Demande lot numéro 1 956 561 – Approbation;
7.6	Le Quartier Ramsay – Règlement de zonage – Demande de modification pour la zone 2010 pour la hauteur de bâtiments et de la zone 118 pour l'ajout de projets intégrés, pour l'ajout d'habitations en rangées, pour l'ajout d'habitations multifamiliales isolées, pour l'augmentation de la densité à un (1) logement par 135 m <sup>2</sup> et de permettre la hauteur maximale des habitations multifamiliales à 4 étages – Approbation;
7.7	Le Quartier Ramsay – Projet de lotissement – Demande pour le lot numéro 1 956 561 – Redevances pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Approbation;
<b>8</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS</b>

# Résumé du procès-verbal

## 7 AVRIL 2026

<b>9</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
9.1	Presbytère – Travaux d’ajustement de structure de la galerie et restauration des portes et autres travaux d’entretien – Approbation;

9.2	Dénonciation des coupures dans le Programme Emplois d’été Canada – Appui;
9.3	Saint-Jean-Baptiste – Plan de commandite pour les feux d’artifice – Approbation;
<b>10</b>	<b>AFFAIRES DIVERSES</b>
<b>11</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
<b>12</b>	<b>CLÔTURE DE LA SÉANCE</b>

### 2.6 Téléphonie Teams – Équipements – Acquisition – Approbation

Puisque le Réseau Internet Maskoutain (RIM) a annoncé sa fermeture pour l’automne 2026 et qu’il dessert actuellement la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour l’Internet et la téléphonie, le conseil a approuvé le transfert de la Municipalité vers la téléphonie Teams et a autorisé l’achat des équipements téléphoniques requis.

### 2.9 RH-Adjointe à la comptabilité – Poste transitoire – Embauche

Le conseil a lancé un appel de candidatures pour préparer la relève pour l’occupation du poste de directrice générale adjointe, par la mise en place d’un poste transitoire d’adjointe à la comptabilité. La Municipalité a reçu 55 curriculums vitae et le comité de sélection désigné par le conseil a rencontré les candidats avec l’expérience et les connaissances nécessaires pour ce poste.

Le conseil a procédé à l’embauche de madame France Beauregard, CPA, avec son expérience de pratique et ses connaissances en comptabilité et dans le milieu municipal, cumulant 21 ans d’expérience. Elle entrera en fonction le 27 avril 2026.

### 2.10 RH-Ajustement salariale pour l’employé numéro 61 concernant l’ajout de tâches et de compétences en eau potable et en eaux usées

Monsieur Daven Archambault a convenu avec la Municipalité de suivre ses formations pour devenir opérateur en eau potable aux fins de préparer la relève. Afin de faire une transition adéquate et juste, il recevra un premier ajustement salarial à son poste de journalier à partir de l’obtention de sa certification en eau potable, puis une deuxième étape transitoire lors de l’obtention de la certification en eaux usées, pour préparer la transition finale au poste d’opérateur en eaux au moment venu.

### 2.12 Année financière 2025 – Affectation d’ajustement – Approbation

Suite à la vérification de la fin d’année financière de l’année 2025, par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton, le conseil a autorisé les affectations suivantes :

- L’affectation d’un montant de 6 305 \$, à partir du Fonds des carrières et sablières vers le budget courant 2025, pour les travaux de réfection de la rue Couture; et
- Le remboursement d’un montant de 7 095 \$, à partir du budget courant 2025 vers le surplus affecté et réservé pour le parc de la Gare, pour les travaux de construction du parc de la Gare, qui ont été à coût moindre; et
- L’affectation d’un montant de 78 000 \$, à partir du surplus à l’égout, vers le budget courant 2025, pour les travaux de construction de l’usine d’épuration.

### 2.13 Assurances collectives – Changement d’assureur – Autorisation de signature

En considération de la hausse très importante des taux pour les assurances collectives par notre assureur actuel Beneva, le conseil a approuvé l’adhésion de la Municipalité auprès de l’assureur UV Assurance à un taux beaucoup plus raisonnable.

### 2.15 Bureau municipal – Travaux pour l’installation d’une salle du conseil – Approbation

Lors de l’analyse du budget, les élus ont étudié le projet d’aménagement d’une salle du conseil dans les bureaux municipaux et ont prévu les sommes pour effectuer les travaux.

Actuellement, le conseil utilise le hall d’entrée partagé par le bureau municipal et le centre communautaire, car il n’y a pas de salle du conseil au bureau municipal, ce qui engendre le fait de devoir annuler des activités de sport et de loisir au centre communautaire les soirs de séance ou de rencontre. De plus, le mobilier doit être placé et déplacé à chaque fois, ainsi que tous les équipements et documents requis.

Le conseil a autorisé l’octroi du contrat de construction pour l’aménagement d’une salle du conseil dans les bureaux municipaux à l’entreprise Construction P. Roy inc., au montant de 34 955 \$, avant les taxes applicables.

### 3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a approuvé les achats demandés pour le service incendie, avant les taxes applicables, soit l’acquisition d’une masse de 10 livres, au montant de 70 \$, douze sacs à dos pour les petits pompiers, au montant de 165 \$, chacun, le test annuel pour les quatre camions, au montant de 1 400 \$ et cent (100) écussons, au montant total de 555 \$.

### 3.6 Règlement numéro 649-2026 relatif à la prévention incendie – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Avis de motion est donné et dépôt du projet de Règlement numéro 649-2026 relatif à la prévention incendie. Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

### 3.7 SSI – AGSICQ – Congrès 2026 – Autorisation

Le conseil a autorisé l’inscription de monsieur Francis Rajotte, directeur du service incendie, pour participer au congrès de l’Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec, du 22 au 26 mai 2026, à Rivière-du-Loup, au montant de 1 132,50 \$, plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais de déplacement.

# Résumé du procès-verbal

## 7 AVRIL 2026

### **4.1 MRC des Maskoutains – Redevances pour les carrières et sablières – Période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025 – Prendre acte**

Le conseil a pris acte des redevances du Programme des carrières et sablières de la MRC des Maskoutains, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025, au montant de redevances de 446,34 \$ et de 9 238,60 \$.

### **4.2 MTMD – Demande d'autorisation pour la modification du panneau « Bienvenue » à l'entrée du village en provenance de Montréal et pour l'ajout d'un panneau « Bienvenue » à l'entrée en provenance de Québec – Autorisation**

Le conseil a autorisé la transmission au ministère des Transports d'une demande de modification du panneau « Bienvenue » à l'entrée de la municipalité, à la bretelle 52 de l'autoroute 20, en provenance de Montréal, ainsi que l'ajout d'un panneau « Bienvenue » à l'entrée de la municipalité à la bretelle de l'autoroute 20, en provenance de Québec.

### **5.1 Construction d'un nouveau puits – Appel d'offres sur invitation SHB03032026 – Octroi**

Un devis sur invitation a été transmis le 3 mars 2026 à quatre fournisseurs, relativement à des travaux de construction d'un nouveau puits d'essai et de piézomètres et la réalisation d'essais de pompage. Un seul fournisseur a déposé lors de l'ouverture des soumissions publiques le 24 mars 2026.

Le conseil a octroyé le contrat relatif à la construction d'un nouveau puits, selon le devis, à la compagnie Groupe Puitbec, au montant de 71 365 \$, avant les taxes applicables.

### **5.2 MRC des Maskoutains – Cours d'eau Rivière Delorme, branches 17 et 18 – Saint-Liboire, ruisseau de la Cenelle, principale et branche 15 – Saint-Dominique et cours d'eau Chibouet, branches 81, 82 et 165 – Sainte-Hélène-de-Bagot – contrat 041122686 – Réception provisoire – Prendre acte**

Le conseil a pris acte de la réception provisoire pour les travaux de cours d'eau transmis par la résolution numéro 2026-02-48 de la MRC des Maskoutains. Ces travaux devront être facturés par règlement par la Municipalité après la réception définitive et la réception de la facture finale et de la répartition entre les propriétaires visés.

### **6.1 Québec-Transplant – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation**

Le conseil a proclamé la semaine du 19 au 25 avril 2026 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus, afin de sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie sous le thème « *Merci de signer pour la vie* ».

### **6.2 Semaine québécoise des familles – Proclamation**

Le conseil a proclamé la semaine du 11 au 17 mai 2026 comme étant la Semaine québécoise des familles et invite les partenaires à œuvrer ensemble pour simplifier le parcours des familles et à reconnaître l'apport important de celles-ci à l'organisation de nos milieux de vie, en plus d'être un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

### **6.3 CPE-BC Plus Grand que Nature – Entente de partenariat pour la priorisation à 90 % des enfants de Sainte-Hélène-de-Bagot – Prendre acte**

Le conseil a pris acte de l'Entente de partenariat entre le CPE-BC Plus Grand que Nature et la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, signée le 17 mars 2026, qui permet au CPE un droit acquis lui permettant d'offrir les places disponibles à raison de 90 % des places aux familles domiciliées sur le territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

### **7.1 Règlement numéro 648-2026 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans les zones 106 et 205-P, et les habitations bifamiliales isolées dans la zone 102-P – Avis de motion**

Et

### **7.2 Règlement numéro 648-2026 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans les zones 106 et 205-P, et les habitations bifamiliales isolées dans la zone 102-P – Premier projet – Approbation**

Un avis de motion est donné et l'adoption du premier projet est faite relativement au Règlement numéro 648-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 307-2006, dont le projet est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Le Règlement a pour objet d'autoriser la construction, sous forme de projets intégrés, d'habitations multilogement dans la zone 106, en bordure de la rue J.-H.-Fafard et dans la zone 205-P, en bordure de la 5<sup>e</sup> Avenue, ainsi que la construction d'habitations bifamiliales isolées dans la zone 102-P, en bordure de la 2<sup>e</sup> Rue et la 7<sup>e</sup> Avenue.

### **7.3 Le Quartier Ramsay – Plan d'aménagement d'ensemble incluant l'urbanisme et le civil – Approbation**

#### **Résolution intégrale**

CONSIDÉRANT que le promoteur 9372-5802 Québec inc. a déposé une demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble concernant une partie du lot numéro 1 956 561;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été analysée conformément au Règlement numéro 598-2022 sur les PAE, par le service d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été analysée conformément aux lois et normes en vigueur au niveau civil, validée par l'ingénieur-conseil de la Municipalité, dont le rapport est daté du 16 mars 2026 et par le service des travaux publics, puisque les infrastructures d'aqueduc, d'égout et pluvial, ainsi que les infrastructures routières seront cédées à la Municipalité par le biais d'une Entente relative à des travaux municipaux effectués par le promoteur;

CONSIDÉRANT que le promoteur s'est engagé à la mise en place d'un talus antibruit temporaire au nord du prolongement de la rue Alfred-Bédard, et ce, le temps que des bâtiments commerciaux se construisent et qu'il s'assurera que lors de la construction de ces bâtiments commerciaux, ils respecteront les hauteurs prescrites pour maintenir le barrage antibruit ou en fera part à l'acheteur dans le cas de la vente des terrains commerciaux;

CONSIDÉRANT que la section résidentielle du projet respecte le niveau sonore déterminé au rapport intitulé : « *Évaluation du bruit routier dans le cadre du projet Ramsay situé à Sainte-Hélène-de-Bagot* », préparé par la firme Acoustec;

# Résumé du procès-verbal

## 7 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT que le plan couvre l'ensemble du territoire compris dans les zones concernées;

CONSIDÉRANT que le plan est conforme aux objectifs contenus au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le plan civil correspond aux attentes de la Municipalité et des lois et normes en vigueur au niveau des infrastructures des eaux pluviales, d'aqueduc et d'égouts, ainsi que les infrastructures de rues, qui seront cédées à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le concept d'aménagement permet une utilisation optimale de l'espace disponible;

CONSIDÉRANT que le tracé des rues projetées communique de façon cohérente avec le réseau routier existant;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les critères spécifiques au secteur à vocation résidentielle pour la zone 118;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les critères spécifiques au secteur à vocation commerciale pour la zone 210;

CONSIDÉRANT que le promoteur s'est engagé à fournir et à maintenir une voie de circulation d'au moins 10,0 mètres pour relier la rue projetée Alfred-Bédard et la rue projetée numéro 3, tel qu'établi au plan d'arpentage, préparé par monsieur François Malo, minute numéro 10 756 et que cette voie de circulation demeure accessible en tout temps;

CONSIDÉRANT la confirmation écrite datée du 10 mars 2026 par le chargé de projet monsieur Jonathan Courchesne de l'entreprise Les Constructions Lessard & Associés inc., à l'effet que les deux stations de pompage seront munies d'un système de génératrice pour que celles-ci demeurent fonctionnelles en cas de panne de courant, et ce, en complément de cette information manquante au plan déposé;

CONSIDÉRANT la confirmation écrite datée du 10 mars 2026 par le chargé de projet monsieur Jonathan Courchesne de l'entreprise Les Constructions Lessard & Associés inc., à l'effet que la rue projetée numéro 4 aura un accotement de 20 pouces de pierres de chaque côté, et ce, en complément de cette information manquante au plan déposé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à l'approbation du PAE par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa rencontre du 18 mars 2026;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour Le Quartier Ramsay, situé sur une partie du lot numéro 1 956 561, déposé par le promoteur 9372-5802 Québec inc., ici représenté par monsieur André Léversque, tel que présenté par les documents soumis, soit notamment, mais non limitativement par le plan de projet de lotissement minute numéro 10756, mis à jour le 30 septembre 2025, le plan civil numéro de projet C24-06-03, mis à jour le 17 février 2026 et le plan acoustique, daté du 15 juillet 2025; et

D'AUTORISER que cette approbation soit conditionnelle et sous toute réserve du respect des éléments suivants :

- 1- La signature de l'Entente relative à des travaux municipaux effectués par le promoteur, par les deux parties concernées; et
- 2- De transmettre à la Municipalité l'Autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) en ce qui concerne le déversement des eaux pluviales de l'ensemble du projet Le Quartier Ramsay dans le fossé du MTMD en bordure de l'autoroute 20; et
- 3- Avant la construction des infrastructures des conduites d'aqueduc, sanitaires et pluviales, de confirmer les matériaux à être utilisés, pour approbation par la Municipalité, puisque cette information n'est pas mentionnée au plan et que ces infrastructures seront cédées à la Municipalité à la fin des travaux; et
- 4- Avant la construction des infrastructures, de fournir à la Municipalité selon les validations du concepteur, les longueurs exactes entre les regards, les pentes minimales, les élévations critiques et valider également la nécessité d'un regard intermédiaire lorsqu'un tronçon excède les espacements admissibles selon les normes et pratiques applicables, le tout pour approbation par la Municipalité, puisque cette information n'est pas mentionnée au plan et que ces infrastructures seront cédées à la Municipalité à la fin des travaux; et
- 5- Avant la construction des infrastructures pluviales, fournir le mémoire de calcul, incluant les volumes exacts des bassins 2 A et 2 B, l'étalement des exutoires, le cheminement complet des eaux pluviales vers le ponceau du MTMD, ainsi que les conditions hydrauliques de rejet associées au fossé et aux ouvrages de traversée; et
- 6- En corrélation avec la confirmation écrite datée du 10 mars 2026 par le chargé de projet monsieur Jonathan Courchesne de l'entreprise Les Constructions Lessard & Associés inc., à l'effet que les deux stations de pompage seront munies d'un système de génératrice, le promoteur devra transmettre les informations nécessaires pour démontrer que la ou les génératrices qui alimenteront en urgence les deux stations de pompage seront adéquatement dimensionnées et maintenues en état de fonctionnement, afin de limiter le risque de refoulement, de surcharge ou de défaillance du système et que la ou les génératrices seront positionnées soit sur l'emprise municipale ou que le promoteur aura convenue devant notaire d'une servitude pour donner l'accès à la Municipalité à ces équipements; et
- 7- Avant la réception provisoire pour les ouvrages des infrastructures en aqueduc, en égout et pour les eaux pluviales, le promoteur devra fournir à la Municipalité un programme d'entretien, d'inspection et d'exploitation des bassins, exutoires, fossés, conduites et dispositifs de régulation, afin que la performance projetée soit maintenue dans le temps, la Municipalité ne pourra accepter la réception provisoire, la réception définitive et la cession uniquement qu'après avoir reçu conformément ces documents; et
- 8- En respect des obligations liées à la sécurité, le promoteur devra faire la construction de la rue projetée numéro 4 pour assurer un deuxième accès en entrée et en sortie pour Le Quartier Ramsay, l'obtention de permis à partir de la 101<sup>e</sup> porte sera possible suite au respect de cette obligation; et

## Résumé du procès-verbal

# 7 AVRIL 2026

D'AUTORISER le service d'urbanisme à émettre les autorisations nécessaires lorsque toutes les conditions de la présente résolution, à l'exception de la condition numéro 7, et les engagements de l'Entente promoteur préalable au démarrage du projet de développement Le Quartier Ramsay auront été satisfaites et de tenir compte du respect de la condition numéro 8 pour l'émission des autorisations nécessaires, à partir de la construction de la 101<sup>e</sup> porte.

### **7.4 Le Quartier Ramsay – Autorisation de signature de l'Entente relative à des travaux municipaux effectués par le promoteur – Approbation**

#### **Résolution intégrale**

CONSIDÉRANT que le promoteur 9372-5802 Québec inc. prépare un développement résidentiel nommé Le Quartier Ramsay et que le promoteur s'est entendu pour céder les infrastructures d'aqueduc, d'égout, des eaux pluviales, ainsi que les infrastructures routières à la Municipalité, afin qu'elle en devienne propriétaire et en fasse l'entretien dans le futur;

CONSIDÉRANT que pour que la Municipalité puisse accepter une telle cession, le promoteur doit s'engager à respecter le Règlement numéro 638-2025 portant sur les Ententes relatives à des travaux municipaux et doit également signer l'Entente relative à des travaux municipaux effectués par le promoteur, laquelle détermine l'ensemble des obligations correspondantes aux deux parties concernées;

CONSIDÉRANT que ladite Entente a été vue à plusieurs reprises et ajustée à la réalité des discussions entre les parties et à la convenance des membres du conseil de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'Entente est rédigée en conséquence des points importants et obligatoires à être respectés et qu'elle ne requiert que des ajustements mineurs et quelques informations à être confirmées pour y être intégrées;

CONSIDÉRANT que dès la finalité de la rédaction par la directrice générale, pour faire les derniers ajustements, l'Entente pourra être signée des deux parties, sans délai, afin de ne pas retarder le promoteur;

CONSIDÉRANT qu'en corrélation au Règlement numéro 638-2025, ainsi que les avis légaux du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé et du cabinet Chabot, Bouthillette, Pénelle, Picard Notaires et avocats, le conseil a pris la décision de refuser la demande du promoteur d'offrir une garantie d'hypothèque de premier rang pour couvrir les infrastructures à l'Entente promoteur;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'APPROUVER l'Entente relative à des travaux municipaux effectués par le promoteur à intervenir entre le promoteur 9372-5802 Québec inc. et la Municipalité, une fois que la directrice générale aura complété les ajustements nécessaires; et

D'AUTORISER la signature de ladite Entente par le maire, monsieur Réjean Rajotte ou en son absence par le maire suppléant et par la directrice générale, madame Micheline Martel ou en son absence par la directrice générale adjointe; et

D'AUTORISER la certification de l'Entente par notaire, selon le choix et aux frais de la Municipalité.

### **7.5 Le Quartier Ramsay – Dérogation mineure – Demande lot numéro 1 956 561 – Approbation**

#### **Résolution intégrale**

CONSIDÉRANT que la demande vise à obtenir une dérogation mineure, afin de permettre que deux rues sans issue se terminent sans cercle de virage, tel qu'exigé au Règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT les informations transmises sur le demandeur et l'identification du lot, soit pour 9372-5802 Québec inc., pour le lot numéro 1 956 561 et tout lot qui remplacera ce numéro de lot lors du lotissement, à Sainte-Hélène-de-Bagot – Zone 118;

CONSIDÉRANT que l'objet de la demande est à l'égard du Règlement de lotissement numéro 308-2006, qui stipule à l'article 6.4 qu'une rue sans issue doit se terminer avec un cercle de virage de 33 mètres;

CONSIDÉRANT que le demandeur s'est engagé à fournir et à maintenir une voie de circulation d'au moins 10,0 mètres pour relier la rue projetée Alfred-Bédard et la rue projetée numéro 3, tel qu'établi au plan d'arpentage, préparé par monsieur François Malo, minute numéro 10 756 et que cette voie de circulation demeure accessible en tout temps;

CONSIDÉRANT que les deux rues sont prévues d'être prolongées dans une phase ultérieure, à une date indéterminée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre tenue le 18 mars 2026;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'ACCORDER une dérogation afin de permettre le prolongement de la rue projetée Alfred-Bédard et de la rue projetée numéro 3, tel qu'indiqué au plan d'arpentage minute numéro 10 756, sans issue et sans les terminées avec des cercles de virage de 33 mètres, et ce, à la seule condition où le promoteur s'est engagé à fournir et à maintenir une voie de circulation d'au moins 10,0 mètres passant par le stationnement du projet intégré, situé à l'est du développement domiciliaire.

### **7.6 Le Quartier Ramsay – Règlement de zonage – Demande de modification pour la zone 210 pour la hauteur de bâtiments et de la zone 118 pour l'ajout de projets intégrés, pour l'ajout d'habitations en rangées, pour l'ajout d'habitations multifamiliales isolées, pour l'augmentation de la densité à un (1) logement par 135 m<sup>2</sup> et de permettre la hauteur maximale des habitations multifamiliales à 4 étages – Approbation**

#### **Résolution intégrale**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un Règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une Municipalité de modifier ce Règlement;

# Résumé du procès-verbal

## 7 avril 2026

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter à la grille des usages et des normes une hauteur minimale de huit (8) mètres pour les bâtiments dans la zone 210;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été soumise au conseil municipal afin de permettre dans la zone 118 les projets intégrés, les habitations en rangées et les habitations multifamiliales isolées, d'augmenter la densité à un (1) logement par 135 m<sup>2</sup> et de permettre les habitations multifamiliales isolées de 4 étages;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend donner suite à cette demande en modifiant les dispositions du Règlement de zonage concerné;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de modification du Règlement de zonage pour la zone 210, en établissant une hauteur minimale de 8,0 mètres et pour la zone 118, en permettant les projets intégrés, les habitations en rangées, les habitations multifamiliales isolées, d'augmenter la densité à un (1) logement par 135 m<sup>2</sup> et de permettre les habitations multifamiliales isolées de 4 étages; et

D'AUTORISER d'adresser la demande de modification règlementaire à la FQM pour préparer le projet de Règlement, et ce, au tarif convenu dans l'Entente de service en urbanisme; et

D'AUTORISER la facturation au montant de 500 \$ à l'entreprise Les Constructions Lessard & Associés inc. pour couvrir les tarifs prévus pour l'étude d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme et la mise en œuvre du processus de modification, tel qu'établi au Règlement numéro 375-2009.

### 7.7 Le Quartier Ramsay – Projet de lotissement – Demande pour le lot numéro 1 956 561 – Redevances pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Approbation

#### Résolution intégrale

CONSIDÉRANT que la demande vise à obtenir un permis de lotissement afin de permettre la construction de futures habitations dans un nouveau développement résidentiel;

CONSIDÉRANT les informations transmises sur le demandeur et l'identification des lots, soit pour 9372-5802 Québec inc. représenté par monsieur André Lévesque, pour une partie du lot numéro 1 956 561 – Zones 118 et 210;

CONSIDÉRANT que l'objet de la demande est à l'égard du Règlement de lotissement numéro 308-2006, qui permet de créer de nouveaux lots pour la construction résidentielle et commerciale;

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale aura comme conséquence la création de plusieurs nouveaux lots à construire;

CONSIDÉRANT que le Règlement de lotissement prévoit, à l'article 3.6, des dispositions relatives à des redevances pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;

CONSIDÉRANT que le conseil décide dans chaque cas la forme que prendra cette redevance en référence au Règlement numéro 308-2006;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'EXIGER, pour permettre le lotissement, une redevance en argent et également une partie en terrain établie à 5% de la valeur du terrain compris dans le plan, conformément à l'article 264 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, soit pour 1 500 m<sup>2</sup> de piste cyclable d'une superficie de 2 m X 750 m, correspondant à 2,284%, ainsi qu'un montant en argent de 18 735,62 \$ correspondant à 2,716%, lequel sera payable à la Municipalité dans un délai de 30 jours de calendrier, suivant la réception de la présente résolution.

### 9.1 Presbytère – Travaux d'ajustement de structure de la galerie et restauration des portes et autres travaux d'entretien – Approbation

En corrélation avec la subvention pour la mise en valeur du patrimoine de la part du ministère de la Culture par le biais de la MRC des Maskoutains, le conseil a octroyé des travaux nécessaires pour la préservation du presbytère, soit par un contrat à l'Ébénisterie Pelletier & fils inc., pour la fabrication des pièces de réparation des poutres de galeries ainsi que les socles et également pour la restauration des portes avant du rez-de-chaussée et du balcon et par un mandat au service des travaux publics pour la construction des escaliers sur le côté, ainsi que repeindre les sols et les rampes des galeries du presbytère.

### 9.3 Saint-Jean-Baptiste – Plan de commandite pour les feux d'artifice – Approbation

D'AUTORISER l'envoi du plan de commandite et des demandes de partenariat financier pour commanditer les feux d'artifice pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste qui sera célébrée le 27 juin 2026. De noter que pour avoir une visibilité complète, le versement doit être reçu avant le 4 mai 2026.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



## CALENDRIER DES COLLECTES 2026

AVRIL							MAI							JUIN							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
				2	3	4						1	2			1	2	3	4	5	6
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					

- Déchets
- Récupération
- Matières organiques
- Gros rebuts
- Résidus domestiques dangereux (RDD)



AVIS  
PUBLIC

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

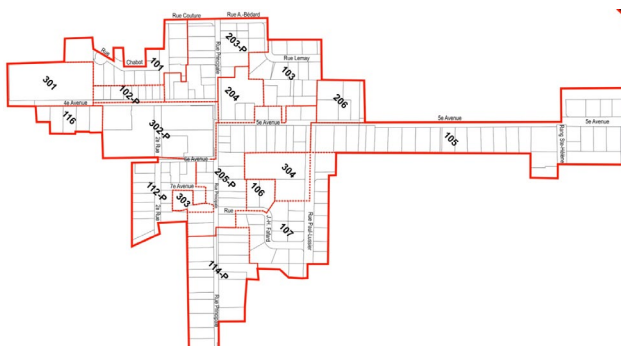
**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION  
(Article 126 LAU)**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 648-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS DANS LES ZONES 106 ET 205-P, ET LES HABITATIONS BIFAMILIALES ISOLÉES DANS LA ZONE 102-P

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 7 avril 2026, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 648-2026 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans les zones 106 et 205-P, et les habitations bifamiliales isolées dans la zone 102-P* ».

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 307-2006, afin de permettre :

- La construction sous forme de projets intégrés d'habitations multilogement dans la zone 106 en bordure de la rue J.-H.-Fafard, et dans la zone 205-P en bordure de la 5<sup>e</sup> Avenue;
- La construction d'habitations bifamiliales isolées dans la zone 102-P en bordure de la 2<sup>e</sup> Rue et la 7<sup>e</sup> Avenue.



Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 mai 2026, à compter de 19 h 15, au bureau municipal, au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

L'objet de cette assemblée est de donner des explications sur les modifications qui seront apportées par ce projet de Règlement. Au cours de cette assemblée, ce projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Ce Règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité en tout temps.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 avril 2026.

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

La soussignée donne avis public qu'une séance de consultation publique se tiendra le **jeudi 23 avril 2026, à 13 h 15**, au bureau municipal, au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot. Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19-1), le comité de démolition de Sainte-Hélène-de-Bagot sera saisi de la demande, lors de la réunion qui se tiendra le même jour, à la même heure. Cette réunion sera ouverte au public.

La demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 568-2020 pour l'immeuble suivant :

**Un bâtiment résidentiel de type unifamilial isolé, sis sur le lot désigné comme étant le numéro 1 956 481 du cadastre du Québec, situé au 345, 3<sup>e</sup> Rang, Sainte-Hélène-de-Bagot.**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de calendrier de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours de calendrier qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Micheline Martel, OMA, directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot  
Par courriel à : [dg@sainte-helenedebagot.com](mailto:dg@sainte-helenedebagot.com)  
Par la poste au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0

L'immeuble visé par la demande est un immeuble patrimonial et pour cette raison, conformément à l'article 147.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le comité de démolition tiendra une audition publique à la date et à l'heure inscrites au présent avis pour expliquer ce projet de démolition.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 avril 2026.



Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

**AVIS PUBLIC**

**Dépôt du rapport financier 2025**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot qui aura lieu le 5 mai 2026, à 19 h 30, le rapport financier consolidé et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2025 sera déposé.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 14 avril 2026.



Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

## La Municipalité VOUS INFORME

### ASPHALTAGE DU PRINTEMPS



La Municipalité informe la population que des travaux auront lieu prochainement sur tout le territoire, dont, entre autres le rapiéçage et le resurfaçage des routes.

Ces interventions sont nécessaires afin d'améliorer nos infrastructures et d'assurer la qualité des services offerts à la communauté.

Nous vous invitons à faire preuve de prudence dans les zones des travaux et à respecter la signalisation en place. S'il vous plaît, **RALENTISSEZ** quand vous passez à côté des travailleurs sur la voie publique.

Si vous avez des questions, par exemple un bac brisé, un lampadaire défectueux, des trous dans la chaussée, etc., contactez un des employés du bureau municipal qui assure le suivi de tous les dossiers.

Nous sommes conscients que ces interventions peuvent occasionner certains inconvénients et la Municipalité remercie les citoyennes et citoyens pour leur habituelle collaboration et leur compréhension tout au long des travaux.

### LE GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS

Normalement, vers la fin avril ou le début mai, vous apercevrez le balai mécanique sillonner les rues de Sainte-Hélène-de-Bagot afin de refaire une beauté à notre municipalité.

Soyez vigilants et patients lors de vos déplacements. Assurez-vous de ne pas vous stationner en bordure de rue dans le but de faciliter le nettoyage.

Dès que nous connaissons la date exacte, nous vous la communiquerons via Facebook.



### ABRI D'AUTO TEMPORAIRE



### QUALITÉ D'EAU DES PUIITS PRIVÉS – FAIRE ANALYSER LA QUALITÉ DE L'EAU

La Municipalité tient à vous informer que peu de propriétaires vérifient régulièrement la qualité de l'eau de leur puits. Pourtant, l'apparence de l'eau ne garantit pas sa qualité.

L'eau de votre robinet provient d'un puits privé? Le printemps est un bon moment pour faire analyser la qualité de l'eau par un laboratoire.

Consultez le site Internet de la Direction de la Santé publique de la Montérégie au : <http://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/contamination-eau-potable-puits>.



## PLANIFIER SON CHANTIER DE CONSTRUCTION

Il est de votre devoir de planifier votre chantier de construction.

Vous devez avoir un permis valide AVANT de commencer à faire des rénovations, de la construction, une installation ou autres travaux.

L'inspecteur municipal est la seule personne qui délivre ce genre de permis.



## PISCINE ET SPA



Si vous installez ou retirez une piscine ou un spa, vous devez demander un permis à l'inspecteur municipal en bâtiment.

Veillez prendre note que lors de l'installation ou le retrait d'un spa ou d'une piscine, il y a un impact sur vos taxes municipales.

## LES PISCINES

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, plusieurs modifications ont été apportées au Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles, impliquant une mise à jour du règlement municipal sur les piscines.

Les Municipalités ont la responsabilité de veiller au respect du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*. Les propriétaires de piscine résidentielle doivent donc se référer aux autorités compétentes de leur Municipalité pour connaître les règles en vigueur. Le propriétaire devra demander un permis à sa Municipalité locale afin de construire, installer ou remplacer une piscine ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine.

Voici quelques règles :

**Piscines visées :** Le Règlement s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors terre ou démontables (gonflables ou autres).

- Règles relatives aux enceintes :** Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit avoir une hauteur minimale de 1,2 m, empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte). Lorsque l'enceinte est formée par une clôture à mailles de chaîne, les mailles doivent avoir une largeur maximale de 30 mm et être conçue de manière à ne pas pouvoir être escaladée facilement.
- Règles relatives aux portes des enceintes :** Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrite précédemment. De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement. Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits : du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte; du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.
- Éloignez les objets qui pourraient être utilisés pour grimper près de la piscine. Installez votre système de filtration ou tout objet (escalier, rocher, bac à fleurs) à plus d'un mètre de la paroi de la piscine et vérifiez régulièrement qu'aucun bac, jouet ou autre objet n'ait été posé par inadvertance près de la piscine ou de la clôture.
- Le filtreur et tout autre appareil de fonctionnement doivent être installés de manière à ne pas pouvoir être utilisés pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine, soit à plus de 1 m de la paroi de la piscine ou de l'enceinte (lorsqu'installé à l'extérieur de l'enceinte).
- Les appareils peuvent être situés à moins de 1 m s'ils sont installés, soit à l'intérieur d'une enceinte; soit sous une structure d'au moins 1,2 m de haut qui ne peut être facilement escaladée et qui empêche l'accès à la piscine ou à l'enceinte à partir des appareils (par ex. : sous un patio) ou soit dans une remise.



# La Municipalité VOUS INFORME

## LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

LOCATION DE SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT	
	Journée complète	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Journée complète	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle – Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle – Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$
Montage, démontage et ménage	Tarif de 35,00 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables				

LOCATION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES	
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$
Terrain de volleyball OU soccer OU dek hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de tennis OU pickleball OU skate park	20,00 \$	25,00 \$
Jeu de pétanque	10,00 \$	12,50 \$

À titre privé pour une ligue sportive, une activité familiale ou un événement d'entreprise, les infrastructures sportives peuvent être louées, faisant en sorte d'être réservées à l'usage exclusif du locataire.

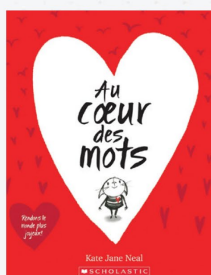
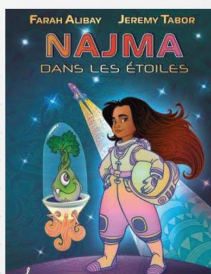
**POUR INFORMATION**, contactez Martine Lupien au 450 791-2455 poste 0 ou à [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)



670, rue Principale  
450 791-2455, poste 2300

Mercredi : 19 h à 21 h  
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

## NOUVEAUTÉS



### Merci à l'équipe municipale !

Les bénévoles de la bibliothèque tiennent à remercier les employés municipaux pour les travaux réalisés récemment.

Grâce à votre contribution, notre espace est encore plus agréable pour tous.

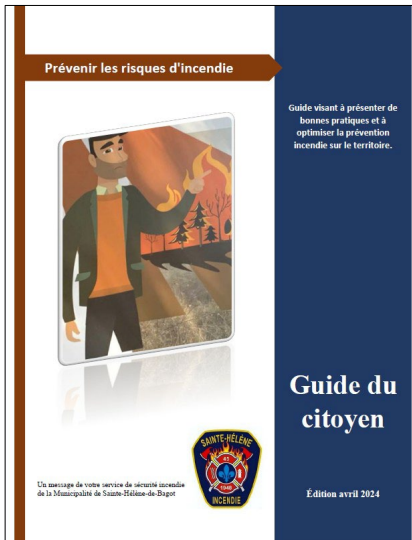
Merci à Charles pour la planification, ainsi qu'à Bernard et Daven pour les travaux effectués.

Votre aide est grandement appréciée !

## GUIDE DU CITOYEN EN PRÉVENTION INCENDIE EN FRANÇAIS ET EN ESPAGNOL

Vous trouverez dans ce guide, les règles indispensables à la prévention des risques. Parce que le risque zéro n'existe pas, vous trouverez également les réflexes et les conduites à tenir en cas d'accident. Ce guide s'inscrit dans le cadre d'une démarche prise par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, afin, de réduire considérablement les risques d'incendie.

Les accidents n'arrivent pas qu'aux autres. Il faut avoir conscience que nous pouvons tous être victimes un jour d'un accident du travail. Ce risque est d'autant plus important par la présence sur les bâtiments à risque élevé et très élevé.



Il vise également à guider les occupants étrangers à comprendre les bonnes pratiques et à optimiser la méthodologie de travail utilisée durant leurs séjours.

La prévention des incendies apporte de nombreux avantages, dont :

- La protection de la vie, des biens et de l'environnement;
- La diminution des interventions des pompiers ou des conséquences de celles-ci;
- L'élimination des risques de fermeture temporaire ou prolongée de bâtiments à la suite d'un sinistre (évite les pertes d'emplois et de revenus);
- L'élimination ou la diminution de tout autre dommage collatéral qu'occasionne un sinistre.

Pour consulter le Guide du citoyen en prévention incendie, visitez notre site Internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com), sous l'onglet *Services aux citoyens / Sécurité publique et service incendie*, puis cliquez sur la version française ou espagnole du Guide.



## AVEZ-VOUS DÉJÀ EXPLORÉ LE PARCOURS DE MARCHÉ ET LE PARCOURS ACTIF À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT?

### TROIS PARCOURS, SIX STATIONS D'EXERCICES

Le parcours de marche de Sainte-Hélène-de-Bagot, c'est deux panneaux de parcours, soit un situé au presbytère et le second au parc des Plante. Ces panneaux proposent trois parcours distincts, variant de 2 à 5 km et sillonnant les rues de notre magnifique village.

Un parcours actif est aussi disponible au parc des Plante. Celui-ci propose six stations d'exercices, chacune ciblant une différente partie du corps, le tout en utilisant le mobilier urbain existant du parc. Chaque station contient trois blocs d'exercices, variant du niveau « débutant » à « avancé », pour convenir aux besoins de tous. Les panneaux du parcours de marche et du parcours actif ont pour but de favoriser une pérennité au niveau de la pratique libre d'activités physiques pour tous nos citoyens.

Le visuel des panneaux ainsi que des capsules vidéo explicatives des différents exercices sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité, au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com), sous l'onglet *Découvrir / Parcours de marche*.

### STATION 2 : TABLE DE PIQUE-NIQUE

#### Renforcement musculaire

- Exercices avec appui sur l'assise
- Membres supérieurs / inférieurs
- Muscles posturaux / abdominaux



### STATION 6 : BUTTE

#### Renforcement musculaire + cardio

- Exercices en montée ou en descente
- Membres supérieurs / inférieurs
- Muscles posturaux / abdominaux



# La Municipalité

## VOUS INFORME

### LE SAMEDI 27 JUIN, VENEZ CÉLÉBRER LA FÊTE NATIONALE!


Encore cette année, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot travaillent pour vous présenter une programmation de la Fête nationale variée. Au programme : Jeu gonflable, mascottes, maquilleuses, souper hot-dog, kiosque de barbe à papa, kiosque satellite, danse country et performance live du chansonnier Gilbert Lauzon, sans oublier les célèbres feux d'artifice.

Dans Le Bagotier de mai 2026, vous retrouverez plus de détails sur la programmation et l'horaire de la journée.

Si vous désirez vous joindre à l'équipe de bénévoles pour cette occasion, contactez madame Olivia Bourque, coordonnatrice aux loisirs au 450 791-2455, poste 2310.

### PLAN DE COMMANDITE

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot s'enorgueillissent, année après année, de la réussite des festivités entourant la Saint-Jean-Baptiste, particulièrement par la présentation des feux d'artifice, qui sont parmi les plus spectaculaires de la région grâce aux généreux commanditaires qui, au fil des ans, ont contribué à cette réussite. Cette année encore, nous sollicitons votre participation pour le plaisir de tous.

 <b>Outils promotionnels</b>	<b>Platine</b> 1 000 \$ et plus	<b>Or</b> 500 \$ à 999 \$	<b>Argent</b> 250 \$ à 499 \$	<b>Bronze</b> 249 \$ et moins
Publicité dans le journal <i>Le Bagotier</i> (mai et juin)	1/2 page	1/4 page	1/8 page	Liste
Logo sur l'affiche publicitaire de l'événement	☑			
Mention lors de l'événement – Par catégorie (avant et après les feux)	☑	☑		
Projection lors de l'événement – Par catégorie	1 page	1/2 page	1/4 page	Liste
Publication sur le site de la Municipalité (mai et juin)	1/2 page	1/4 page	Liste	
Publication sur la page Facebook de la Municipalité et des loisirs et Infolettre – Liste par catégorie (mai et juin)	☑	☑	☑	
Affichage du commanditaire lors de l'événement (coroplaste fourni par le commanditaire)	☑			

#### IMPORTANT :

Pour bénéficier des avantages suivants, la Municipalité doit recevoir la commandite avant le 4 mai 2026 :

- Parution du logo d'un commanditaire Platine sur l'affiche publicitaire;
- Parution gratuite dans le journal *Le Bagotier* aux mois de mai et juin 2026;
- Les commanditaires des catégories Platine, Or et Argent doivent faire parvenir leur logo à [info@sainte-helenedebagot.com](mailto:info@sainte-helenedebagot.com).

Si des montants sont transmis à la Municipalité après le 4 mai, mais avant le 1<sup>er</sup> juin 2026, le commanditaire bénéficiera des avantages, selon la catégorie, à l'exception de la parution dans le journal *Le Bagotier* qui sera uniquement pour le mois de juin.

#### Coupon-réponse à joindre avec votre chèque



Je désire être commanditaire :  Platine      Montant versé : \_\_\_\_\_ \$ (1 000 \$ et plus)  
 Or                      Montant versé : \_\_\_\_\_ \$ (entre 500 \$ et 999 \$)  
 Argent                    Montant versé : \_\_\_\_\_ \$ (entre 250 \$ et 499 \$)  
 Bronze                   Montant versé : \_\_\_\_\_ \$ (249 \$ et moins)

Je désire que ma publicité soit faite sous le nom de : \_\_\_\_\_  
 (Nom exact de l'entreprise)

J'ai transmis mon logo à [info@sainte-helenedebagot.com](mailto:info@sainte-helenedebagot.com).

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

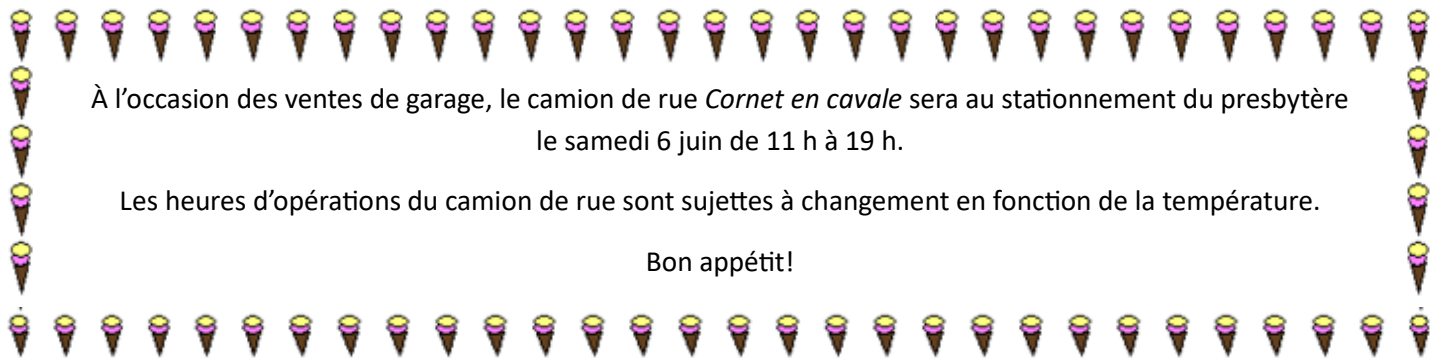
## PARCOURS DES TROUVAILLES

Le Comité des loisirs est fier d'organiser la 5<sup>e</sup> édition du parcours des trouvailles de Sainte-Hélène-de-Bagot **le samedi 6 juin et le dimanche 7 juin de 8 h à 17 h.**

Les citoyens sont invités à organiser une vente de garage à l'extérieur de leur domicile. Les locataires d'immeubles doivent demander une autorisation écrite à leur propriétaire. L'affichage est autorisé sur les lieux de la vente seulement 24 h en avance.

Aucune affiche ne sera tolérée sur la voie publique ou le matériel urbain.

Une liste d'adresses sera disponible sur la page Facebook du Comité des loisirs Ste-Hélène sous la publication du *Parcours des trouvailles de Sainte-Hélène 2026*. N'hésitez pas à y ajouter votre adresse en commentaire.



À l'occasion des ventes de garage, le camion de rue *Cornet en cavale* sera au stationnement du presbytère le samedi 6 juin de 11 h à 19 h.

Les heures d'opérations du camion de rue sont sujettes à changement en fonction de la température.

Bon appétit!

## LES RENDEZ-VOUS GLACÉS 2026

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot vous invite à participer aux rendez-vous glacés 2026. Pour l'occasion, le camion de rue *Cornet en cavale* sera au stationnement du presbytère afin de vous rafraîchir :

Samedi 6 juin de 11 h à 19 h

Mercredi 17 juin de 17 h 30 à 21 h

Mercredi 15 juillet de 17 h 30 à 21 h

Mercredi 19 août de 17 h 30 à 21 h

Mercredi 9 septembre de 17 h 30 à 21 h

Prendre note que les heures d'opérations du camion de rue sont sujettes à changement en fonction de la température. En cas d'annulation, le rendez-vous sera reporté à une date ultérieure.

On vous y attend en grand nombre!



## EN MOUVEMENT

### NOUVEAU – YOGA TOUS LES NIVEAUX SESSION DE PRINTEMPS

Cours de yoga tous les niveaux avec Shanny Jodoin, professeure de yoga certifiée 300h en Hatha et Vinyasa. Une pratique accessible à tous qui combine mouvement, respiration et conscience. Chaque séance permet de renforcer le corps, d'améliorer la mobilité et de retrouver un équilibre entre énergie et détente.



La session de printemps débutera le lundi 27 avril.

**Horaire :** Lundi de 18 h 30 à 19 h 45

**Durée :** 8 semaines (sauf le lundi 11 mai)

**Lieu :** Chalet des loisirs (400, 2<sup>e</sup> Rue)

**Coût :** 100 \$ / 8 semaines (payable en argent comptant, par chèque ou par virement Interac)

**Équipements obligatoires :** Tapis de yoga, bouteille d'eau, serviette et blocs au besoin.

**Information et inscription :** Shanny Jodoin au 450 230-4983 ou par courriel à : [shann\\_jodoin@hotmail.fr](mailto:shann_jodoin@hotmail.fr)

### COURS DE TENNIS 6 À 12 ANS

Cette année, nous avons la chance d'accueillir Alexandre Gervais, enseignant en éducation physique et passionné de tous les sports. Il joue depuis plus de 20 ans et est entraîneur de tennis depuis 2016. Les cours aideront les participants à progresser plus rapidement en travaillant plusieurs aspects du tennis avec des exercices variés, amusants et ludiques.

**Quand :** Les jeudis

**Groupe :** Minimum 4 personnes et maximum 8 personnes par groupe

**Début :** 2 juillet

**Lieu :** Terrain de tennis (400, 2<sup>e</sup> Rue)

**Durée :** 6 semaines (2, 9, 16, 23, 30 juillet et 6 août)

**Coût :** 80 \$ / participant

**Horaire par groupe d'âge :** 6 à 8 ans : 9 h à 10 h

9 à 12 ans : 10 h à 11 h

**Matériel requis :** Raquette, souliers de sport et bouteille d'eau

La date limite d'inscription est le vendredi 29 mai. Les places sont limitées!

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) dans la section *Loisir et vie communautaire*, sous l'onglet *Activités et inscriptions*, puis *Tennis*.

**Information :** [loisir@sainte-helenedebagot.com](mailto:loisir@sainte-helenedebagot.com) ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2310.



Crédit photo : Patrick Roger, photographe

### CLÉS DE TENNIS ET PICKLEBALL

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot offre GRATUITEMENT l'accès aux deux terrains de tennis. Vous devez prévoir un dépôt de 20 \$ en échange d'une clé.

**Où se procurer une clé :** Dès le mardi 5 mai, au bureau municipal, au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le retour de votre clé doit se faire au plus tard le jeudi 5 novembre 2026. Pour toute clé remise dans les délais, votre dépôt vous sera remis.

**Information :** Martine Lupien au 450 791-2455, poste 0 ou Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

## INFRASTRUCTURES DE LOISIRS GRATUITES

Saviez-vous que les infrastructures extérieures de loisirs sont accessibles et gratuites? Qu'il soit question de baseball, dek hockey, skateboard, soccer, volley-ball, tennis, pickleball ou pétanque, ces installations sont mises à la disposition des citoyens et utilisateurs, et ce, en tout temps, à moins d'une location ou de la pratique d'une activité organisée par le Comité des loisirs Ste Hélène-de-Bagot.



Saviez-vous qu'il est également possible de louer ces infrastructures moyennant quelques frais pour une activité sporadique, hebdomadaire ou pour la saison? Pour connaître les tarifs horaires applicables, vous pouvez consulter le Règlement 611-2023 sur notre site Internet, sous l'onglet *Administration municipale / Règlements*. Si vous êtes intéressés à démarrer une activité, il suffit de communiquer avec le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot afin de mettre en place de nouveaux projets.

Qu'il soit question d'une pratique personnelle ou en groupe, les infrastructures demeurent disponibles, gratuites et accessibles pour le plus grand bonheur de tous! N'hésitez pas à en faire l'utilisation!

FDF PLOMBERIE ET SERVICES  
PRÉSENTE

# CINÉMA EXTÉRIEUR

*En famille*

**REPORTÉ**  
au

23 mai 2026 | 19:00  
STATIONNEMENT DU CHALET DES LOISIRS

# GRATUIT

En cas de pluie, l'activité sera reportée au 6 juin à 19 h

## Les loisirs

# EN MOUVEMENT

## RETOUR SUR LES LOISIRS EN FÊTE

Le samedi 14 mars dernier a eu lieu l'événement *Les Loisirs en Fête*, organisé par le Comité des loisirs Ste-Hélène en collaboration avec la FADOQ de Sainte-Hélène. Nous souhaitons remercier tous les citoyens pour leur participation qui a rendu cette journée mémorable.

C'est sous la neige que les participants ont pu bénéficier d'une journée festive et conviviale. En plus des différentes stations de jeux, les enfants ont profité de la présence des mascottes et du maquillage.

Nouveauté cette année : Nous avons pu compter sur l'aide financière de la Caisse Desjardins de la Vallée-d'Acton afin d'offrir l'accès à un jeu gonflable ainsi qu'une aire de détente Desjardins. Nous ne pourrions passer sous le silence la présence des pompiers de Sainte-Hélène qui assuraient la sécurité des foyers extérieurs, mais aussi offraient une visite du camion de pompier, pour le plaisir des petits et des grands. Nous aimerions remercier monsieur Michel Brouillard qui nous a généreusement prêté le foyer et fait don de bois. De plus, afin d'égayer cette magnifique journée, des tours de charrette ont été offerts tout au long de l'après-midi, gracieuseté de la Ferme Gérard Belval, le tout tiré par le tracteur de monsieur François Demeule. Les gens ont pu profiter de la présence du camion de rues Queues de Castor pour se régaler ainsi que de la donation de chocolats chauds et de cafés offerts par le Comité des loisirs. Un petit bar a été ajouté à cette édition, au profit du Comité des loisirs Ste-Hélène. Encore cette année, nous avons pu compter sur la présence de monsieur Yves Petit et de la Ferme Gino Petit qui ont gracieusement offert de la tire sur la neige et la vente de produits d'érable pour nous sucrer le bec. Le Comité des loisirs aimerait remercier les bénévoles du kiosque d'érable : Yves, Céline, Chantal, Jeff et Gino. Finalement, les enfants ont participé au concours de dessins afin de courir la chance de gagner un chocolat de Pâques gracieusement offert par le Marché d'Alimentation Croteau. Félicitations à Colin April qui a remporté le concours.

Le Comité des loisirs Ste-Hélène remercie ses membres, soit monsieur Denis Bélanger, mesdames Josiane Seyer, Mélissa Poisson et Natacha Leduc, ainsi que les bénévoles, mesdames Britany Fournier, Léa Bélanger et Maude Lépine, ainsi que messieurs Nicolas Veilleux et Félix Lépine. Cet événement n'aurait pu avoir lieu sans le soutien de la Municipalité et des pompiers de Sainte-Hélène-de-Bagot ainsi que des membres de la FADOQ de Sainte-Hélène.

Nous vous remercions de votre participation en grand nombre et au plaisir de vous revoir l'an prochain!



Crédit photos : François Larivière, photographe

## FABRIQUE DE LA PAROISSE STE-HÉLÈNE

### BRUNCH ET ENCAN 2026

**Profit de 7 600 \$**

Merci à nos généreux donateurs

Transport Petit  
Paysagement Lapierre  
SSP Trans-Porc  
Alimentation Croteau  
FADOQ Ste-Hélène  
Les Tricoteuses du Presbytère  
Érablière l'Autre Versan  
Groupe BMR  
Laforce Mécanique  
Resto 152  
Restaurant Les Cousines  
Restaurant A & W  
Idée Graphik

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot  
Simon-Pierre Savard-Tremblay  
Bruno Raymond  
Coiffure Tropix  
Espace J G Esthétique  
Coiffure Peigne et Ciseaux  
Barber Shop Suzie Martin  
Les Amis du Crépuscule  
Cyrille Belval  
Jocelyne Larocque  
Josée Lapierre  
Julie Touchette  
Marie-Ève Lanoie

**Merci aux marguilliers, aux membres du CPP et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin au succès de cette journée !**

## 11<sup>E</sup> PRIX DE LA RELÈVE AGRICOLE POUR LES PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISE AGRICOLE DE MOINS DE 40 ANS



Depuis plus de 10 ans, le Prix de la relève agricole souligne le talent, la réussite et l'audace des jeunes de la relève agricole québécoise, ainsi que leur engagement en développement durable et dans la communauté.

Le lauréat obtiendra une bourse de 7 500 \$, alors que le finaliste recevra une bourse de 3 500 \$. La période d'inscription se termine le 19 mai 2026.

Pour en connaître davantage, consultez l'Actualité du 17 mars sur notre site Internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) ou inscrivez le lien suivant dans Google Chrome afin d'accéder à l'information : [https://www.quebec.ca/gouvernement/reconnaissance-prix/agriculture/prix-releve-agricole?utm\\_source=Cyberimpact&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=Infolettre-regionale--16-mars-2026](https://www.quebec.ca/gouvernement/reconnaissance-prix/agriculture/prix-releve-agricole?utm_source=Cyberimpact&utm_medium=email&utm_campaign=Infolettre-regionale--16-mars-2026)

OUVERTURE DES ÉCOCENTRES	PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS MARDI 28 AVRIL 2026
<p><b>Acton Vale</b> <b>68, rue Noël-Lecomte</b> 11 avril Samedi et dimanche De 8 h 30 à 16 h 30</p> <p><b>Saint-Hyacinthe</b> <b>1880, rue Brouillette</b> 10 avril Vendredi, samedi et dimanche De 8 h 30 à 16 h 30</p> 	<p>Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de rue, même pour les immeubles multilogement.</p> <p>À titre informatif, une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous :</p> <p><b>Exemple de gros rebuts acceptés :</b> Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, meuble, barbecue (sans bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël, meuble de jardin, jouet volumineux, équipement sportif. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac scellé avec du ruban adhésif.</p> <p><b>Exemples de rebuts non acceptés :</b> Résidus domestiques dangereux (peinture, solvant, huile, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneu, tondeuse à gazon, pièce automobile, rebuts agricoles (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les déchets, matières organiques ou recyclables déposées en vrac, dans les sacs ou dans des boîtes.</p> 

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES Maintenir son dossier à jour	COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX Dates et lieux à retenir														
<p>Chaque citoyen est responsable de maintenir son dossier à jour, notamment en ce qui concerne ses coordonnées téléphoniques, afin de s'assurer d'être rejoint préalablement à la vidange et, au besoin, d'être informé de toute problématique particulière qui pourrait survenir relativement au service.</p> <p>À l'automne 2026, les routes visées par la vidange sont :</p> <table border="0"> <tr> <td>* chemin Brouillard</td> <td>* rue Lachapelle</td> </tr> <tr> <td>* rue Gilles</td> <td>* rue Edgar</td> </tr> <tr> <td>* rue Brigitte</td> <td>* rue Nathalie</td> </tr> <tr> <td>* rue Lamontagne</td> <td>* rue Bélanger</td> </tr> <tr> <td>* 4<sup>e</sup> Rang</td> <td>* chemin Richard</td> </tr> <tr> <td>* 5<sup>e</sup> Avenue</td> <td>* 1<sup>re</sup> Avenue</td> </tr> <tr> <td>* Rang Saint-Augustin</td> <td></td> </tr> </table> 	* chemin Brouillard	* rue Lachapelle	* rue Gilles	* rue Edgar	* rue Brigitte	* rue Nathalie	* rue Lamontagne	* rue Bélanger	* 4 <sup>e</sup> Rang	* chemin Richard	* 5 <sup>e</sup> Avenue	* 1 <sup>re</sup> Avenue	* Rang Saint-Augustin		<p><b>Saint-Hyacinthe</b> <b>Stade L.-P.-Gaucher, 900, rue Turcot</b> Samedi 30 mai – De 8 h 30 à 16 h 30 Samedi 12 septembre – De 8 h 30 à 16 h 30</p> <p><b>Acton Vale</b> <b>Centre sportif, 1505, 3<sup>e</sup> Avenue</b> Samedi 19 septembre – De 13 h à 16 h 30</p> 
* chemin Brouillard	* rue Lachapelle														
* rue Gilles	* rue Edgar														
* rue Brigitte	* rue Nathalie														
* rue Lamontagne	* rue Bélanger														
* 4 <sup>e</sup> Rang	* chemin Richard														
* 5 <sup>e</sup> Avenue	* 1 <sup>re</sup> Avenue														
* Rang Saint-Augustin															

Pour plus d'information, communiquez avec la Régie par téléphone au 450 774-2350 ou au via Internet à [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)



« En avril, ne te découvre pas d'un fil », mais nous avons hâte de voir pousser nos tulipes. Toutes nos activités se déroulent au chalet des loisirs, au 400, 2<sup>e</sup> Rue.

- Jeudi 23 avril :** **Souper FADOQ du mois :** Le souper est servi à 18 h 00, suivi de l'assemblée générale annuelle. Réservation obligatoire auprès de Gisèle Laliberté au 450 791-0304.
- Jeudi 14 mai :** **Dîner-conférence :** Dîner servi à 12 h par Resto 152. Réservation obligatoire avant le 11 mai auprès de Jean Gauthier au 450 791 2520. Sujet : Une entreprise familiale de chez nous, Transport Petit. Conférencier : Sylvain Petit.
- Jeudi 28 mai :** **Souper FADOQ du mois :** Le souper est servi à 18 h 00. Réservation obligatoire auprès de Gisèle Laliberté au 450 791-0304.
- Mercredi 26 août :** **Voyage en autobus à Trois-Rivières :** Comédie musicale Pub Royal Cowboys Fringants. Transport, souper et spectacle à 259 \$ par personne. Contactez Lise Laferrière au 450 791-2629. Fin des inscriptions le 30 avril.

\*Avantages d'être membre FADOQ? Consultez [fadoq.ca](http://fadoq.ca).

#### ANNIVERSAIRES DU MOIS DE MAI

Mme Hélène Dufault	1	M. Michel Daigle	16	Mme Paulette Rajotte	26
M. Jacques Laliberté	1	Mme Gisèle Bazinet	16	M. André Larocque	27
Mme Guylaine Bédard	3	Mme Sylvie Beauregard	17	Mme Thérèse Chagnon	27
M. Luc Leclerc	5	Mme Réjeanne Dépeault	18	M. Denis Houle	27
M. Michel Forest	6	M. Michel Lussier	20	Mme Gisèle Forest	27
Mme Claire Laferrière	6	Mme Brigitte Phaneuf	21	M. Michel Laplante	29
M. Sylvain Malenfant	7	Mme Lise Chartier	21	Mme Mariette Messier Senez	30
M. Serge Lacombe	15	Mme Sylvie Guignard	25	M. Daniel Rajotte	31
M. Denis Bélanger	15				

*Bonne fête!*

## LA RECONNAISSANCE D'UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ

La reconnaissance des métiers semi-spécialisés est une démarche possible pour permettre aux travailleurs de faire valoir l'ensemble des compétences qu'ils ont acquises directement sur le terrain. Bien que ce processus soit déjà bien reconnu dans le domaine de la formation professionnelle, il est important de rappeler qu'il s'applique aussi aux métiers semi-spécialisés, ce qui ouvre la porte à de nouvelles possibilités pour plusieurs personnes.

Selon le métier exercé, il est possible d'obtenir une certification officielle qui confirme l'expertise développée à travers les tâches accomplies en emploi. Parmi les métiers pouvant être reconnus, on retrouve par exemple préposé à l'entretien ménager, aide-cuisinier, caissier, aide-toiletteur ou encore préposé au service en restauration rapide. La reconnaissance de ces acquis est valorisante. Elle permet non seulement de mettre en lumière des compétences réelles, mais aussi d'augmenter la confiance en soi, d'améliorer les perspectives d'emploi et, pour certains, d'envisager une poursuite de formation plus facilement.

Le SARCA de Saint Hyacinthe-Acton peut accompagner les travailleurs dans chaque étape de cette démarche : compréhension du processus, choix du métier à faire reconnaître, préparation du dossier et soutien personnalisé. C'est une façon concrète de faire briller l'expertise déjà présente chez de nombreux travailleurs.

Audrey Gatineau, conseillère en information scolaire & professionnelle  
[Audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca](mailto:Audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca)  
450 773-8401, poste 6731



# COORDONNÉES

---

## PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET DES CITOYENS

- **Société protectrice des animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 – [www.spadrummond.com](http://www.spadrummond.com)
  - **Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 – [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)  
**Écocentres** : 450 774-2350
    - Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
    - Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
  - **Sûreté du Québec** : 450 778-8500
  - **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 – [www.mrcdesmaskoutains.ca](http://www.mrcdesmaskoutains.ca)  
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)  
**Transport adapté** : 450 774-8810  
**Transport collectif** : 450 774-3173  
**Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole** : 450 774-9000
  - **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188  
**Comptoir de services postal de Sainte-Hélène-de-Bagot** : 450 791-2666 – 655, rue Principale
  - **Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401  
**École Plein-Soleil** : 450 773-1237  
**SARCA** : 450 773-8401 poste 6731
- 

## PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 230-0085
- **Aide aux aînés** :  
**RADAR** (Écoute) : 1 877 658-8509  
**IMAGES** (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480  
**Aide alimentaire** : 450 513-0829
- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaires** : 1 888 454-3998



## DÉPUTÉS

**André Lamontagne**, député de l'Assemblée nationale du Québec : 1 800 969-3793



**Simon-Pierre Savard-Tremblay**, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

---

## DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

- **Cablevision** : 1 800 567-6353
- **Maskatel** : 1 877 627-5283
- **Télébec** : 1 888 835-3232
- **Cogeco** : 1 866 921-5792
- **Sogetel** : 1 866 764-3835

**Note** : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services

RBQ 8348-4337-09

Projet clé en main  
Pose de portes et fenêtres  
Revêtement extérieur  
Gestion de projet  
Projet domiciliaire  
Garantie Maison Neuve  
Installation de murs et de planchers préfabriqués

**450 791-2221**  
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

219, Rang Charlotte  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Excavation  
**Sylvain Plante**  
R.B.Q. 8102-7773-03  
et Fils Inc.

**TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION**  
Gravier • Sable • Pierre  
Terre à jardin  
Terre à gazon tamisée  
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION  
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

**Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535**

Abattoir  
**L.G. HÉBERT**  
et fils

**Achats de truies et mâles de réforme**

Antonio Filice et Mario Côté  
Propriétaires  
**450 791-2630**

428, rue Hébert  
Ste-Hélène-de-Bagot

**e G-DION & FILS INC.**  
**ENTREPRENEUR ELECTRICIEN**  
154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0  
PIERRE DION

**RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE**

**SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca**

**AUTOCUEILLETTE**  
**Camerises**

172 4<sup>e</sup> Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie  
**450 230-0085**

Surveillez notre ouverture via notre page :

**Camerises Ste-Hélène-de-Bagot**

**DEGRANDPRÉ**  
PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE  
1, ROUTE 116 EST | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

**819 472-3286**  
info@groupepedgp.com

**GROUPEDGP.COM**  
RBQ : 8335-7996-13

Érablière  
**L'Autre Versan**

- Repas de cabane à sucre
- Traiteur froid et chaud
- Produits de l'Érable
- Cuisine du terroir

**OUVERT À L'ANNÉE**

Hélène Belley & Stephan Roy  
350, 4<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot  
**450-791-2616**

RBQ 5592-8188-01

**450-791-2765**  
patricklapierre@ntic.qc.ca

Sainte-Hélène-de-Bagot  
www.paysagementlapierre.com



**SYLVAIN Girard**  
*Service professionnel et courtois*



<p><b>TRANSPORT</b>  <b>EN VRAC</b>   Sable, Pierre ou Terre tamisée   Site de dépôt (béton et asphalte)  <b>ÉPANDAGE DE CHAUX</b>   Calciq-magnésienne-dolomitique   Service de GPS  <b>LIQUIDE</b>   Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...) Agricole (bétail, lavage...)</p>	<p><b>NOUVEAU</b>          Services de location          - Bulldozer          - Bouteur compacteur          - Excavatrice</p>
--	---

1-800-463-0346 • www.transportsylvaingirard.com • transport\_s.girard@hotmail.ca




**Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur**

Médicaments d'ordonnance et en vente libre livrés directement à votre porte.

**Joanie Richard**  
Pharmicienne propriétaire  
 5950, rue Martineau  
 Saint-Hyacinthe  
 450 796-4006  
 accespharma.ca

**Accèspharma**  
chez Walmart



**Les entreprises Racicot inc.**

**450 518-4297**

Déneigement

- commercial
- résidentiel

Kiosque à la ferme



Ouverture Juin 2025

Des fruits et légumes cultivés localement seront disponibles en libre-service directement à la ferme

**La petite Savoie**  
FERME MARAÎCHÈRE

 La Petite Savoie Ferme maraîchère



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

**DAVID FLUET** | PROPRIÉTAIRES  
**MARTIN FLUET**

 450 888-1313  
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot  
**www.dfcoffrages.com**

TRAVAUX DE BÉTON

STRUCTURE D'ACIER

CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



**VALLIÈRES ASPHALTE INC.**  
R.B.Q.: 5590-4387-01

**Yves Marois**  
**819 313-0108**  
 ctb@vallieresasphalte.com  
 vallieresasphalte.com

**PAVAGE COMMERCIAL & INDUSTRIEL**

Pour un service de qualité à bon prix, contactez-nous pour vos réalisations extérieures.




**Judith Racicot**  
 jraticot@lussierchevrolet.com  
**450 778-1112 poste 260**  
**Cell. : 450 278-2697**

**SUIVEZ-NOUS SUR** 



**IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

**450 791-2431**

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot



337, 3<sup>e</sup> rang  
 Sainte-Hélène  
 QC J0H 1M0

**Débosselage Peinture**

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

**450.791.2217** FAX: 450.791.2219



Martin Lussier  
Courtier immobilier

Israel Lussier  
Courtier immobilier

Jacob Lussier  
Courtier immobilier résidentiel

**RE/MAX**  
RENAISSANCE  
AGENCE IMMOBILIERE

**450.230.6667**

**LUSSIER IMMOBILIER**  
POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

**ENTREPRENEUR  
ÉLECTRICIEN  
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

**450 791-2209** REMO KESSELRING  
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

**LES PETITS MOTEURS ERIC**  
REPARATION DE PETITS MOTEURS

---

**ERIC BAZINET**

**819 471-2971**

1376, RANG BRODEUR  
ST-EUGENE

**Fleur de Lys**  
Clinique d'hygiène  
dentaire

**450 513 2056**

**SERVICES**

- Évaluation générale de la cavité buccale
- Nettoyage dentaire pour toute la famille
- Nettoyage des implants et des prothèses
- Scellants de puits et fissures
- Application de produits désensibilisants
- Blanchiment dentaire (avec ordonnance du dentiste)

Karla Alicia Agurto Seminario  
Hygiéniste dentaire

« Soins d'hygiène dentaire professionnels, doux et abordables »

🏠 2860 boul  
Laframboise  
SAINT HYACINTHE

Assurances  
gouvernementales  
et autres acceptées

RENDEZ-VOUS  
EN LIGNE

**André Lamontagne**  
DÉPUTÉ DE JOHNSON  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

📞 450 546-3251  
✉ Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

ALIMENTATION **FAMILLE**  
**Croteau** INC.

*Émilie & Daniel Croteau*  
Épiciers, propriétaires

**Marché Ste-Hélène**  
685 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

**MARCHE BONICHOIX**

**OFFRE D'EMPLOI**  
PLUSIEURS POSTES DISPONIBLES!

**NOS DIFFÉRENTES SUCCURSALES:**

- 546 rang 3 (Ste-Hélène de Bagot)
- 3295 boul. Laframboise (St-Hyacinthe)
- 4200 Bernard- Pilon (St-Mathieu de Bevoeil)
- 1901 Raymond Blais (Ste-Julie)
- 615 Sir Wilfrid-Laurier (Bevoeil)
- 181 Boul. de Mortagne (Boucherville)

**LES ENTREPRISES ÉRIC MARCHAND**



[st-hyacinthetechnopole.com](http://st-hyacinthetechnopole.com)



# en solide compagnie

pour soutenir les entrepreneurs  
de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Profitez d'un **accompagnement**  
et d'un **service gratuit**  
pour propulser votre **projet d'affaires**  
**commercial ou industriel.**

# MA BULLE DE LECTURE

Coffret québécois littéraire et gourmand



Des histoires à dévorer, des produits d'ici à savourer - un coffret mensuel unique.

- Lecture adaptée à vos goûts
- Produits d'entreprises québécoises
- Livraison chaque mois, à la maison



## À OFFRIR OU À S'OFFRIR !

mabulledgelecture.ca | @mabulledgelecture

*Votre garage de confiance !*

# LA FORCE MÉCANIQUE

**450 381-AUTO**

*Depuis 2014*



EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE

**ALIGNEMENT  
AUTOMOBILE**

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**  
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,  
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE**  
**TÉMOIN D'ANOMALIE**  
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)  
**AIR CLIMATISÉ**

**VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS**

**ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES**

**ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

**RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE**

**VOITURES DE COURTOISIE**



844, rue Paul-Lussier  
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
**450 381-2886**

**SITUÉ DANS LE  
PARC INDUSTRIEL**

**LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30**  
**VENDREDI : 7 h 30 à midi**



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

# RÉVEILLENZ VOTRE INTÉRÊT POUR LE REER ET LE CELI



Explorez les possibilités d'une stratégie d'épargne combinée.

[desjardins.com/reerceli](https://desjardins.com/reerceli)

Certaines conditions et modalités s'appliquent.

